

Laurent Morelli
18 rue haute de l'église
21350 Vitteaux
Tél. : 06 52 39 39 02
email : laurent@c-simple.fr

Monsieur le Procureur de la République
du Tribunal de Grande Instance de Dijon

Objet : Dépôt de plainte.

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les faits suivants :

1. Retirer la chaise sous moi :

Le 19 mars 2014 à Semur en Auxois, soit la veille de la vente aux enchères à laquelle M.Mir, Mme Menachaud et moi même avons enchéri ensemble pour acheter une propriété à Dijon.

Mme Sadon Catherine a retiré la chaise sur laquelle j'étais en train de m'asseoir, dans une conférence de M.Benoît Thévard vers 20h -20h30. (Mmes Sadon et Menachaud se connaissaient)

Au moment où je suis tombé, ressentant l'absence de chaise, je me suis allongé pour prendre appui sur la chaise qui aurait reculé, j 'ai touché la chaise, mais elle a reculé de plus belle. Je suis donc tombé de ma hauteur sur le carrelage.

En me relevant, j'ai vu derrière moi M. Michel Lemaire, j'ai d'abord cru que c'était lui, mais non. Mme Sadon Catherine qui se cachait derrière lui, m'est alors apparue et s'est excusée, puis est allée s'asseoir. M.Mir, loin d'être empressé à mon égare, me regardait de loin tout en parlant au téléphone, comme s'il décrivait la situation à quelqu'un, Mme Menachaud ou M.Mir (père) peut-être. Mme Sadon, avec qui j'aurais souhaité parlé après la conférence, est partie au bout de dix minutes.

J'avais l'impression que c'était volontaire de retirer la chaise, j'en ai parlé à Mme Martine Desbureaux qui m'a dit qu'elle ne pensait pas, d'ailleurs il n'y avait pas de raison apparente.

Au fil des jours, la douleur ne passant pas, je suis allé voir Mme Menachaud en tant qu'ostéopathe, elle m'a rassuré et ne m'a pas conseillé d'aller faire une radioscopie. Elle a insisté pour me faire la consultation gratuitement, ce qui ne laisse pas trace de cette visite, j'ai parlé de cette visite à M. Michel Bon à l'époque. Suite à ce choc, j'ai boité pendant presque un an et eu des douleurs pendant trois ans.

Buts présumés : M'empêcher d'enchérir avec M.Mir et Mme Menachaud le lendemain et garder cette bonne affaire pour eux. M'empêcher également d'enchérir contre eux au cas ils aient eu la franchise de me dire qu'ils ne voulaient pas de moi comme future associé.

Témoins de la scène : Mme Martine Desbureaux, M.Michel Lemaire, Mme Florence Thrin.

Témoin indirect : Michel Bon, un ami, qui m'a vu régulièrement pendant toute cette période et peut attester de l'état physique dans lequel j'étais.

Demande à la justice : Ecouter si c'est encore possible les conversations de M.Mir et Mme Menachaud le jour des faits, la veille et le lendemain ainsi que les téléphone de M.Mir (père), Mme Mir Josette et M. Grandvallet Daniel qui auraient pu prêter leur téléphone en connaissance de cause ou non.

2. Piège, pierre biseauté :

Début 2016, de nuit, dans le terrain de la maison au 24 rue du Dr Calmette à Dijon, M.Mir me demande de l'aider à porter une très lourde pierre, à la limite de ce que nous pouvons porter à deux. Mme Menachaud est présente. Au sol, se trouve une sorte de « chemin » fait de pierres énormes qui n'a jamais été là, ni avant, ni après ce jour. M.Mir insiste pour que je porte la pierre sur la droite (côté ou j'ai été blessé, voire ci-dessus), et pour que je marche sur le « chemin » de pierre. Après discussion, j'y souscris pendant que Mme Menachaud s'éclipse. Nous soulevons la pierre, je monte sur le « chemin », à la troisième grosse pierre, M.Mir fait un écart sur notre droite, ce qui m'oblige à marcher sur le bord droit de la pierre. Cette pierre était biseauté sur sa face inférieure, juste sous mon pied droit, elle bascule et m'éjecte du « chemin ». Mes douleurs liées à ma chute précédente et situées au niveau du bassin et de la tête de fémur, reviennent pour plus d'un an. Je crie sur M.Mir, mais croyant au rôle qu'il joue de personne maladroite et attendrissante, je ne pense même pas un instant qu'il ai pu le faire exprès, je le considère comme un ami à l'époque.

Buts présumés : M'affaiblir physiquement et financièrement pour finalement racheter mes parts de SCI dont nous sommes associés à vil prix.

La réalité de la personnalité de M.Mir est pour moi aujourd'hui clairement celle d'un manipulateur froid prêt à tout pour arriver à ses fins. Il montre en permanence un visage qui est l'exacte opposé de ce qu'il est.

3. Piège, racine :

En 2016, dans le chemin entre les garages et la maison du bas au 24 rue du Dr Calmette à Dijon. J'empruntais ce chemin plusieurs fois par jour, et comme il était pentu, je l'entretenais au fil du temps à chaque fois qu'un risque apparaissait : racine apparente, pierre bancal. Après une absence de plusieurs jours, j'empreinte le chemin d'un bon pas, je pose le pied sur des cailloux qui s'éboulent légèrement, mon pied descend avec les cailloux et se coince dans une racine. Mon corps part en avant, mais mon pied et tenu, je pars en roulade et je fini ma course contre un tronc d'arbre coupé : une côte fêlée. Le tronc avait été placé là pendant mon absence, j'ai demandé à M.Mir pourquoi, il a feint de ne pas savoir alors qu'il était le seul des deux associés à avoir la force de le déplacer.

Quant à la racine, elle est passée de racine sous terre à racine capable de coincer un pied en quatre à cinq jours dans un sol tassé sur un chemin peu utilisé. Ceci est impossible sans intervention volontaire et malveillante.

Buts présumés : M'affaiblir physiquement et financièrement pour finalement racheter mes parts de SCI dont nous sommes associés à vil prix.

4. Tentative de m'emmurer vivant sous terre :

Pendant le printemps 2016, M.Mir G. s'est mis à (sois-disant) réparer une cuve d'eau enterrée (cuve qui avait été réparée en 2015).

Il m'a dit dans l'après-midi qu'il avait fini et m'a invité à aller voir le résultat après s'être assuré que je n'avais pas mon téléphone sur moi.

Je suis descendu dans la cuve, et à ce moment là, j'ai entendu et ressenti comme une vibration sourde, je suis remonté tout de suite, par instinct sans doute.

Sortant la tête du trou, je vis M.Mir qui déplaçait à grand peine le très lourd couvercle de la cuve. Quand il m'a vu, il a approché une barre de fer de mon visage comme pour me frapper mais sans finir ce geste car j'ai saisi la barre machinalement.

Une heure plus tard M.Mir (père) et Mme Menachaud qui étaient dans l'autre maison réapparurent, M.Mir leur reprocha : « Tout était prêt tout-à-l'heure ! » (bizarre). M.Mir (père) se tourna alors vers moi et me dit d'un ton autoritaire : « Vas dans la cuve ! » (bizarre). N'ayant pas d'ordre à recevoir de lui, je lui ai répondu que je n'étais pas à l'aise la dedans. M.Mir dit : « Tu vois » comme pour dire : Tu as fait échouer le programme en étant pas là pour m'aider.

Demande à la justice : entendre et confronter M.Mir, Mme Menachaud, M.Mir (père) sur ces faits.

Buts présumés : M'assassiner et ainsi négocier facilement mes parts avec mes héritiers (mes parents), agés et pas au fait de la situation.

5. Me pousser dans une fausse :

En juillet 2017, dans le garage au 24 rue du Dr Calmette à Dijon.

J'arrive sur les lieux après quelques jours d'absence, je profite du soleil devant le garage, M.Mir vient me parler d'observation astronomique du soleil « amicalement ». Nous nous éblouissons considérablement en regardant le ciel côté soleil. Tout à coup, M.Mir me dit que la porte du garage fuit et qu'il faut aller voir tout de suite (urgence artificielle). Je me lève sans hâte, il me fait entrer le premier. A l'intérieur du garage, je stoppe net, la fausse de garagiste est grande ouverte et j'ai failli tomber dedans ébloui que j'étais. A ce moment là, M.Mir me pousse feignant de n'avoir pas pu s'arrêter, j'ai failli chuter de nouveau. Il a prétexté d'avoir ouvert la fausse pour l'aérer, à cause de sa mauvaise odeur (que je n'ai jamais senti).

Buts présumés : M'affaiblir physiquement et financièrement pour finalement racheter mes parts de SCI dont nous sommes associés à vil prix.

6. Empoisonnement :

Tout ces actes se sont déroulés entre août 2015 et juillet 2017 au 24 rue du Dr Calmette à Dijon.

J'indique Mme Menachaud était médecin et quelle connaît donc très bien les drogues, les médicaments et leurs effets et y avait accès.

Les principaux effets que j'ai ressenti sont sur le long terme : une grande fatigue, une motivation moindre, une baisse sensible de la vision, fêlures fréquentes des côtes , nombreuses caries et problèmes dentaires.

A plusieurs reprise Mme Menachaud m'a donné à boire ou à manger des choses dont l'effet court terme a été de me rendre malade ou extrêmement en fatigué : pâtes de coing, gelée de sureau, poisson , eau, sel .

Demande à la justice : Faire analyser les produits qui restent en ma possession : eau, sel, gelée de sureau.

Buts présumés : M'affaiblir physiquement et financièrement pour finalement racheter mes parts de SCI dont nous sommes associés à vil prix.

7. Tentative de mettre le feu chez moi :

Le 24/12/2016 à Vitteaux, 18 rue haute de l'église.

M.Mir a profité de ce que je tournais le dos pour remplir entièrement mon poêle de bois qu'il savait très calorifique.

Il s'en est suivi une échauffement excessif et l'éclatement d'un collier du conduit de cheminée qui aurait pu faire brûler ma maison le soir de Noël.

Témoins : Mme Martine Desbureaux et Mme Sophie Regis

Buts présumés : M'affaiblir financièrement et détruire mes documents sur la SCI dont nous étions associés.

8. Ma voiture accidentée :

Courant 2016 au 24 rue du Dr Calmette à Dijon.

Ma voiture a été accidentée par un véhicule dont la peinture était blanche et la hauteur fait penser à la camionnette d'un artisan (comme celle de M.Mir).

M.Mir (père) m'indiquera quelques semaines plus tard, non sans malice comment il a réparé la camionnette de son fils accidenté du coin qui aurai pu causer les dégradations de ma voiture.

Traces : Ma voiture n'a pas été réparée depuis, il est donc toujours possible d'analyser la peinture

Buts présumés : M'affaiblir financièrement.

9. Sabotage des cardans de ma voiture :

Courant 2017 au 24 rue du Dr Calmette à Dijon.

Arrivant vers ma voiture, je trouve M.Mir en dessous couché sur le dos sous ma voiture, il dit être en train de ramasser son cutter qu'il a à la main en se relevant.

En 2019, je découvre que mes soufflets de cardans en caoutchouc pourtant récents sont hors service.

Buts présumés : M'affaiblir financièrement.

10. Sabotage de ma voiture :

Courant 2016 au 24 rue du Dr Calmette à Dijon.

Ma voiture tombe en panne, le garagiste m'indique que la crépine de carburant est cassée et que cela arrive quand de l'eau gèle à l'intérieur. De la terre et de l'eau sont retrouvés au fond du réservoir. M.Mir avait accès aux clés de ma voiture.

Buts présumés : M'affaiblir financièrement.

11. Coupure répétées du fil de téléphone :

Courant 2015 au 24 rue du Dr Calmette à Dijon.

Faisant des travaux sur les lieux, je suis souvent resté dormir sur place, j'utilisais donc les réseaux téléphoniques pour contacter mes clients via internet.

Les fils de téléphone ont été régulièrement mis en panne par M.Mir et en particulier une fois devant témoin M. Daniel Nhiem à qui il a demandé de couper le fil.

Buts présumés : M'empêcher de travailler, me déstabiliser et donc m'affaiblir financièrement.

12. Tentative de spoliation :

Le 09/03/2017 au 24 rue du Dr Calmette à Dijon.

A l'assemblée générale de la SCI dont nous étions associée, M.Mir et Mme Menachaud m'ont proposé 2000 euros pour indemniser mes parts qui en valaient 37 400. En me choquant et en m'agressant verbalement pour que je cède. M.Mir (père) surveillait de loin au cas où ça tourne mal.

Buts présumés : Porter l'estocade final de leur escroquerie.

Ce fut en fait pour moi le tout début la compréhension de leurs agissements.

13. Intimidation :

En mai 2017 au 24 rue du Dr Calmette à Dijon.

J'entends des sifflements répétés qui semblent vouloir m'attirer vers eux dans les fourrés, je reconnais les sifflements de M.Mir René (père) quand il appelle son fils « discernement ». Etant donné l'ambiance sur les lieux, je ne m'approche pas, je sais que la famille Mir possède un fusil et nous sommes dans la nature, il y a donc danger.

Buts présumés : M'intimider, je me sens maintenant physiquement menacé sur le lieu.

Témoin : Mme Mir Josette que j'ai entendu se disputer avec son mari juste avant avec beaucoup de stress.

Conséquences :

Tout ce qui précède constitue un harcèlement avec tentative d'escroquerie, en conséquence, je porte plainte contre M.Mir Gislain, Mme Menachaud Aline, M. Mir René (père) et Mme Sadon Catherine.

Mes demandes à la justice :

- Obtenir réparation pour les préjudices physiques, psychologiques, mon temps et mon argent gâchés.
- Empêcher ces personnes de continuer à nuire (à moi ou à d'autres) en les mettant en cause et en les punissant afin d'éviter qu'ils aient un sentiment d'impunité en utilisant de tels procédés sournois.

Je reste à votre disposition pour tout élément complémentaire

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Le 13/01/2020 à Vitteaux,